

Arrêté de nomination du Jury du « Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques »

1^{ère} Année

Année Universitaire 2019-2020

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.613-1, L.712-2°, R.811-13, D.911-31

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'arrêté régissant le diplôme :

Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des Etudes en vue du Diplôme d'Etat de Sage-Femme

Vu l'arrêté d'accréditation à délivrer les diplômes nationaux en date du 25 mai 2018

Vu la circulaire 2000-33 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Par arrêté du Président de l'Université Nice-Sophia Antipolis

Sont désignés (es) Présidents (es) du Jury du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Professeur DELOTTE Jérôme

Sont désignés (es) Membres du Jury du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

MACCAGNAN Sandra Directrice Ecole de Sages-Femmes

BLAYAC Anne Sage-Femme Enseignante

BOURGEOIS Marielle Sage-Femme Enseignante

MUSSO Alexandra Sage-Femme Enseignante

Professeur BENOIT Michel

Professeur PRADIER Christian

Dr CASAGRANDE Florence

Dr CHAMOREY Emmanuel

Dr COLLOMP Rémy

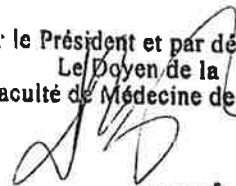
ROMEO Nicole Sage-Femme Responsable des stages

Article 2 : Le présent jury est compétent s'agissant des délibérations du semestre 1, du semestre 2 et des sessions de rattrapage

Article 3 : *Sauf en cas de force majeure, c'est-à-dire en cas d'évènement extérieur, irrésistible et imprévisible, l'absence d'un membre de jury ne peut être admise*

Fait à Nice, le 7/11/2019

Pour le Président et par délégation
Le Doyen de la
Faculté de Médecine de Nice



Patrick BAQUÉ
Pour le Président et par Délégation,

Le Directeur de la Composante